

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 248

Artikel: Commissions permanente [i.e. permanentes] des Organisations féminines internationales

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doit fournir une documentation aussi complète que possible sur tous les objets touchés par la S. d. N. ! Au Bureau International du Travail également, cela avait été une femme, Miss Hilda Lake (Grande-Bretagne), qui avait mis sur pied la bibliothèque que dirige actuellement le fidèle partisan de nos idées qu'est M. A. de Maday ; mais si vaste que soit cette dernière, elle porte cependant sur le sujet délimité du Travail, alors qu'au Secrétariat, que ne doit pas comprendre la bibliothèque : questions politiques, économiques, sociales, techniques, sanitaires, financières, juridiques, ... nous en oublions. Par deux fois, nous le tenons de source certaine, des Commissions de la S. d. N. — dont l'une était la Commission pour la codification du droit international — déclarèrent impossible une réunion à Genève, fautes des ressources que peuvent seules fournir les bibliothèques des capitales ; et par deux fois, Miss Wilson accomplit le tour de force de réunir en quelques semaines toute la documentation nécessaire, tour de force qu'apprécieront à sa juste valeur tous ceux qui savent combien effroyablement vaste peut être la littérature d'un seul sujet de cet ordre !

Or, le contrat de Miss Wilson avec la S. d. N. arrive à son terme à la fin de ce mois de décembre 1926, et nos grandes Associations féministes ont appris qu'il ne devait pas être renouvelé et que Miss Wilson le regrettait. Des démarches ont été aussitôt faites auprès des autorités compétentes, qui invoquèrent la raison que Miss Wilson étant Américaine, le Secrétariat ne pouvait plus maintenant garder de fonctionnaires ressortissants d'Etats qui ne sont pas membres de la S. d. N. Cela eût pu être une raison valable, si l'on n'avait pas appris, à peu près en même temps, que le contrat d'un autre fonctionnaire américain, contrat également arrivé à terme, venait d'être renouvelé pour trois ans sur proposition du Secrétaire général, et que ce fonctionnaire était... un homme ! Forte de cet argument, la Commission Permanente des Organisations féminines internationales, Commission spécialement créée pour obtenir la nomination de femmes à la S. d. N., a adressé au Secrétariat général la lettre dont on trouvera le texte ci-après. La réponse, nous regrettons de le dire, a été dilatoire — de ces réponses qu'excellent à écrire les chefs de gouvernements embarrassés !

C'est pourquoi il a paru que l'opinion que l'opinion publique devait être saisie ne ce fait, afin que l'on se rende compte dans les milieux compétents que, pas plus qu'aucun autre article du Pacte, l'article 7 ne peut être méconnu dans sa disposition essentielle concernant les femmes. C'est un profond regret pour nous de devoir ainsi soumettre à la critique de l'opinion publique l'institution de Genève, pour laquelle nous femmes, tout spécialement, sommes si heureuses et fières de pouvoir faire de la propagande, et en laquelle nous avons une foi si profonde. Mais c'est justement parce que nous croyons en elle et en sa mission de justice et d'équité que nous estimons indispensable qu'elle agisse avec justice et équité entre les hommes et les femmes comme entre les peuples.

conte-t-elle pas qu'une Américaine, rencontrée récemment dans une maison de couture à Paris, voulait absolument lui acheter le chapeau qu'elle venait de se broder ; elle lui en offrait cinq cents francs ; l'artiste en voulait six cents et tiut bon ; l'Américaine a dû renoncer à emporter ce modèle unique. Et si vous voyiez Bailly broder : un morceau de canevas, devant elle un amas de laines aux tons chauds et sourds, et la voilà qui improvise sur ses genoux, sans dessin préalable, un portrait, un bouquet, un paysage dicté par sa fantaisie ; les couleurs chatoyent, le sujet s'enlève, et voilà un petit chef-d'œuvre, né sous vos yeux étonnés. Admirez, puis hâtez-vous de parler à l'artiste de sa peinture...

S. BONARD.

Commissions Permanente des Organisations Féminines Internationales

Londres, le 9 novembre 1926.

Sir Eric Drummond, K. C. M. G. C. B.,
Secrétaire général de la Société des Nations, Genève.
Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec le plus vif regret que les organisations que nous représentons ont appris que le contrat de Miss Florence Wilson avec le Secrétariat de la Société des Nations étant arrivé à son terme à la fin de cette année ne sera pas renouvelé. Notre intention n'est pas de dire ici combien nous apprécions le travail accompli par Miss Wilson, mais surtout d'attirer votre attention sur le fait que la plupart des Associations féminines des Etats-Unis s'étant livrées à une propagande active en faveur de la Société des Nations, l'impression produite dans ce pays sera déplorable, lorsque l'on apprendra que la démission de Miss Wilson a pour seule cause sa nationalité. Ceci d'autant plus que nous croyons savoir que, malgré la règle admise de ne plus nommer au Secrétariat de fonctionnaires ressortissants de pays qui ne sont pas membres de la S. d. N., le contrat d'un Américain membre du Secrétariat, M. Sweetser, a été renouvelé.

Nous espérons très vivement, Monsieur le Secrétaire général, que vous voudrez bien porter à cette question une attention sérieuse, et que, quel que puisse être le résultat de cette affaire, vous pourrez nous donner l'assurance qu'une parfaite égalité de traitement entre hommes et femmes, telle que la prévoit l'art. 7 du Pacte, a été accordée à Miss Wilson comme à tous les autres fonctionnaires du Secrétariat.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

(signé) M. M. OGILVIE GORDON, Vice-Présidente du Conseil International des Femmes, au nom de la Présidente.

MARIAN E. PARMOOR, Présidente de l'Union Chrétienne Mondiale de Jeunes Filles.

E. M. MUSSON, Trésorière du Conseil International des Infirmières.

MARGERIE CORBETT ASHBY, Présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes.

K. D. COURTNEY, pour la Présidente de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté.

CLARA GUTHRIE D'ARCIS, Présidente de l'Union Mondiale de la Femme.

WINIFRED C. CULLIS, Vice-présidente de la Fédération Internationale des Femmes universitaires.

* * *

D'autre part, nous sommes heureuses d'apprendre la nomination de cinq femmes à l'Institut de Coopération intellectuelle de la S. d. N. à Paris : M^{me} Bérézowski-Chestow (Russie), diplômée de la Sorbonne, et auteur d'un important volume de documentation sur l'enseignement en France, au poste de chef du service des statistiques ; Miss Conelly (Irlande) aux fonctions nouvellement créées de chef du service des traductions ; M^{lle} Thorkildssen (Norvège) à celles d'attachée à la Section des relations scientifiques ; M^{lle} Birnbanmowna (Pologne) au service des archives ; et enfin, M^{lle} Rothbart (Allemagne), Dr. d'Université, et pacifiste bien connue, à l'emploi nouveau de chef adjoint de Section pour le nouveau service allemand. Nous félicitons l'Institut de Coopération intellectuelle pour cette preuve d'esprit féministe : là encore, nous voyons la preuve de l'influence des chefs, puisque M. Julien Luchaire, Directeur de l'Institut de Coopération intellectuelle, s'est déclaré lors du Congrès de Paris, féministe convaincu, et que, au B. I. T., M. Albert Thomas applique toujours dans les nominations la règle féministe, qui est celle de nommer à un poste donné la personne la plus compétente, homme ou femme, femme ou homme.

E. GD.